



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 1^{er} août 2023
à 15 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Ouverture de la séance
- 10.02 Période de questions du public
- 10.03 Période de questions des membres du conseil
- 10.04 Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 1^{er} août 2023, à 15 h

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Autoriser une dépense totale de 278 368,27 \$, contingences, incidences et taxes incluses - Octroyer un contrat à la firme Pavage des Moulins Inc. au montant de 228 133,40 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du terrain de tennis du parc Goncourt - Appel d'offres public 2023-07-TR (3 soumissionnaires)
- 20.02 Autoriser une dépense totale de 108 191,48 \$, taxes incluses - Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Les architectes Labonté Marcil (s.e.n.c.) au même montant, pour les services professionnels pour le réaménagement du sous-sol, des toilettes et l'installation des nouvelles pompes au centre Roger-Rousseau de l'arrondissement d'Anjou - Appel d'offres public numéro 2023-21-SP (1 soumissionnaire)
- 20.03 Autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires requis dans le cadre du contrat accordé à Immobilier Belmon inc. pour les travaux d'agrandissement et de réaménagement incluant l'installation d'un nouvel ascenseur et d'accessibilité universelle du Centre Roger-Rousseau, majorant la dépense totale de 3 550 657,95 \$, taxes incluses, à 3 665 632,95 \$, taxes incluses (contrat 2022-10-TR)
- 20.04 Autoriser une dépense additionnelle de 91 980 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires dans le cadre du contrat accordé à Atmosphère inc., pour la fourniture, livraison et installation d'unités sanitaires automatisées incluant la dalle de béton pour l'arrondissement d'Anjou, majorant la dépense totale de 546 241,88 \$ taxes incluses, à 638 221,88 \$, taxes incluses (contrat 22-19131)

40 – Réglementation

- 40.01 Approuver, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45), un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction de 12 bâtiments industriels situés aux 9105-9405, boulevard du Golf, lot 6 366 333 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

70 – Autres sujets

- 70.01 Levée de la séance extraordinaire du 1^{er} août 2023